# **CONSIGNES DE SECURITÉ**

Afin que le temps que vous donnez pour soutenir l’association XXX dans l’organisation du YYY se passe dans les meilleures conditions de sécurité possible, nous vous demandons de respecter les consignes de sécurité suivantes :

· En fonction des missions que vous effectuerez, des équipements spécifiques d’hygiène ou de sécurité sont à votre disposition (gants, gilets de sécurité, charlottes, casques…). Veillez à les conserver tout le temps de votre activité et/ou a bien suivre les consignes d’utilisation qui vous sont communiquées. En cas de doute sur leur bonne utilisation, consultez le responsable de votre équipe de bénévoles, il saura vous renseigner.

· Pour les bénévoles engagés sur des missions de manutention, merci de penser à porter vos propres chaussures de sécurité pendant tout votre temps de travail. C’est une condition essentielle si vous intervenez sur le montage de structures ou les barrières.

· Des bouchons anti-bruit sont votre disposition, pensez à les utiliser si vous êtes en poste près d’une scène ou dans un environnement bruyant pendant longtemps.

· Votre santé est importante, si vous êtes fatigués, malades ou que vous ne vous sentez pas bien, prévenez le responsable d’équipe et prenez une pause.

· Il est totalement interdit de prendre son poste en tant que bénévole si vous avez bu ou consommé des stupéfiants. Si c’est le cas, prévenez votre responsable d’équipe et passez votre tour. En cas de doute, des éthylotests sont à votre disposition à l’accueil bénévoles.

· Des équipements de lutte incendie (extincteurs) sont placés sur le site. Prenez le temps de les repérer avant de commencer votre mission, ainsi que les sorties de secours et l’emplacement des secours.

· Enfin, en cas de conflit avec une personne du public ou entre participants, n’intervenez pas vous-même mais prévenez le responsable de votre équipe et l’agent de sécurité le plus proche.

Je, soussigné ……………………………………………………………………………………………………………………………………, bénévole pour l’association XXX déclare avoir bien pris connaissance de ces consignes de sécurité et en avoir reçu copie.